

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°999 DU 18 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

NOTRE CITATION DE LA SEMAINE

« L'ambition, c'est la richesse des pauvres ».

MARCEL PAGNOL

Le 49^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
INTÈGRENT LES GUADELOUPÉENS
AU SYSTÈME COLONIAL
ET DÉPARTEMENTAL FRANÇAIS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 15

L'AGENDA page 17

Nombre de pages :20

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE,

JEAN PAUL ELUTHER EXPOSE LA POSITION DE LA CPGN SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014

POURRIEZ VOUS NOUS INDIQUER LES RAISONS POUR LES QUELLES VOTRE PARTI NE PARTICIPE PAS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Non , **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** ne participe pas aux élections municipales de 2014. Ce ne sont pas nos élections . Nous avons publié la semaine dernière une déclaration pour que les guadeloupéens soient informés .

Tout d'abord, ce sont des élections françaises dont l'un des objectifs politiques est de renforcer notre intégration au système colonial français. En participant, nous agissons comme des français . Il faut éviter tout processus qui aille dans ce sens et le combattre en priorité . Dans le cas contraire le nationalisme va disparaître ou va faire de la figuration.

Ensuite et surtout parce que le camp des nationalistes et souverainistes est malheureusement absent de ces élections. Quand quelques candidats se présentent, ils ne font jamais référence à leur indépendantisme. Les listes en présence représentent généralement les conservateurs socialistes et libéraux de l'ordre colonial qui font semblant de s'opposer alors qu'ils sont unis dans leur volonté de maintenir le système colonial et départemental . Les nationalistes ont tort de refuser le combat politique direct et transparent lors des élections municipales.

ALORS, HOSTILE AUX ÉLECTIONS ?

Non et loin de là nous ne sommes pas hostiles aux élections . Notre décolonisation se fera par l'élection. Il s'agit d'un des principes du droit international de la décolonisation dont les nations unies sont un des défenseurs acharnés et qui a été repris par de nombreuses

législations dont la législation française . Il en résulte qu'il est indispensable de créer un grand rassemblement des nationalistes pour engager les combats électoraux de quelque origine qu'ils soient. Cependant si nous nous engageons dans une élection c'est pour gagner et non pour faire de la figuration. Par exemple pour gagner la bataille des communes et faire avancer notre revendication, ce pour lequel nous existons à savoir construire une nation guadeloupéenne souveraine et donc libre, deux conditions doivent être remplies: présenter tout d'abord dans les 34 communes des listes indépendantistes dont le programme politique affiché est de conduire notre pays vers la souveraineté en faisant des communes des avant gardes de l'état souverain à construire et des vitrines de bonne gestion. Ensuite réaliser une campagne politique unitaire , fortement centralisée et homogène en privilégiant le thème de la conquête de la souveraineté. En gagnant la bataille des communes nous disposerons d'un nouveau et puissant moyen d'action pour réaliser notre objectif final.

QUELLE SERA LA PLACE DES COMMUNES DANS L'ÉTAT QUE VOUS PROPOSEZ ?

L'état que nous souhaitons pour la Guadeloupe souveraine disposera à côté des institutions centrales les communes qui en seront la base . Ses attributions seront très différentes de celles d'aujourd'hui . La commune aura deux fonctions fondamentales : la gestion du cadre de vie et exercer un rôle de relais pour l'application des politiques nationales . Ses structures seront identiques à celles de maintenant . Son mode d'action devra le plus souvent faire appel à la consultation directe de la population. Enfin ses ressources seront exclusivement constituées d'une subvention des autorités nationales dont le montant sera le fruit d'une large concertation.

COMMENT ALLEZ VOUS VOUS OPPOSER LES ÉLECTIONS TERMINÉES ?

Même en dehors des sphères institutionnelles officielles , nous allons continuer à nous opposer à la politique des autorités coloniales sur les communes. Notre action sera menée autour de trois dossiers : Nous sommes hostiles à l'intercommunalité qui n'est qu'un nouveau moyen de rendre non transparente l'action publique . Ensuite nous contestons le système d'impôt communal

qui est particulièrement injuste et inefficace et nous souhaitons le remplacer par un nouveau système .Enfin nous dénoncerons tous les dirigeants qui administrent mal leur communes et gaspillent l'argent des citoyens . Une démocratie c'est aussi une opposition , une véritable opposition . Il faut faire de la politique car ce n'est pas actuellement le cas avec ces élections municipales.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

GRÈVE AU LYCÉE CHARLES COEFFIN

L'intersyndicale du personnel enseignant et d'éducation entame à partir d'aujourd'hui un mouvement de grève. Elle dénonce le non-respect des décisions votées lors du Conseil d'Administration de l'établissement du 16 janvier dernier. Cet appel à la mobilisation concerne l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation du LPO Charles Coeffin de Baie-Mahault.Selon l'intersyndicale, seule une suppression de poste en Sciences Industrielle de l'Ingénieur option Energie Environnement a été présentée en janvier dernier.Aussi, elle refuse toutes les suppressions de postes supplémentaires imposées, de manière arbitraire, par le Rectorat, en dehors du CA. « Nous sommes révoltés contre cette gestion purement comptable et inhumaine de l'administration rectorale » explique l'intersyndicale.Ces décisions « ne tiennent aucun compte des besoins réels de fonctionnement de l'établissement pour la rentrée 2014 ».

MISE EN GARDE CONTRE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Cinq compléments alimentaires sont soupçonnés d'être à l'origine d'une inflammation aiguë ou chronique du foie chez des personnes suivant un régime. Les compléments alimentaires sont de plus en plus utilisés dans le cadre d'un régime alimentaire pour perdre du poids, surtout depuis la découverte de molécules qui brûlent les graisses. Après enquête, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) informe les consommateurs qu'elle a refusé la mise sur le marché français de cinq compléments alimentaires de la marque "OxyElite Pro" et "Versa-1" censés favoriser la perte de poids (brûleur de graisse) ou le renforcement musculaire (prise de masse). Pour les services français de la répression des fraudes et chargé de la sécurité des

consommateurs, ces produits sont soupçonnés contenir des composés dangereux pour la santé. L'aegeline, une substance contenue dans ces produits, pourrait avoir causé 75 cas d'hépatite (atteinte du foie) signalés aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Japon. En France et en Guadeloupe, aucun cas n'a, pour l'instant, été diagnostiqué. Mais comme ces produits sont également vendus sur internet, la DGCCRF recommande aux consommateurs de ne pas les acheter et de ne pas les consommer. Les spécialistes de la nutrition rappellent que les substances naturelles efficaces et sans danger pour perdre de la graisse ne sont efficaces que si elles sont associées à un régime alimentaire de manière concomitante et/ou une activité physique. Il existe des substances naturelles sans danger qui facilitent la combustion des graisses (comme la caféine, thé vert, guarana, acide chlorogénique, maté, acides gras oméga-3)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA DECLARATION DES REVENUS 2014

Bercy vient de dévoiler les détails de la déclaration de revenus pour 2014. Les contribuables peuvent envoyer ou déposer leurs déclarations papier à partir du 9 avril et ils auront jusqu'au 20 mai à minuit pour le faire. Pour ceux, de plus en plus nombreux qui s'acquittent de leur devoir fiscal sur internet, la date limite de dépôts est fixée au 27 mai à minuit pour les habitants des départements numérotés de 01 à 19, jusqu'au 3 juin pour les départements de 20 à 49 et jusqu'au 10 juin pour les départements de 50 à 976. Petit détail : les Français résidant en Europe et en Afrique doivent souscrire leur déclaration avant le 16 juin à minuit et avant le 30 juin s'ils habitent ailleurs dans le monde. La principale nouveauté de l'édition 2014 est que, pour simplifier les démarches, il n'y aura plus qu'un seul modèle de déclaration en ligne ou papier au lieu des déclarations normales et simplifiées existantes les années précédentes. Dans le même esprit, il sera encore plus simple de déclarer ses revenus en ligne. Non seulement, elle pourra être validée en quelques clics si aucune modification des données n'est à apporter mais les écrans seront plus claires, la navigation plus aisée et des vidéos d'aide seront accessibles pour répondre aux questions les plus courantes. Enfin, l'accès simplifié par mot de passe devient le mode de connexion unique. Autre contribution de l'administration fiscale au choc de simplification voulu par François Hollande, les contribuables n'ayant

aucune modification à apporter à leur déclaration préremplie pourront la valider sur leur smartphone ou leur tablette en téléchargeant l'application impots.gouv.fr. L'an dernier, plus de 13,6 millions de Français ont rempli leur déclaration en ligne. Ils recevront leur avis d'imposition à partir du 11. Les fidèles à la déclaration papier recevront, eux, leur avis au plus tard le 25 septembre.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE STATUT QUO ENTRE ISRAÉLIENS ET PALESTINIENS N'EST PAS VIABLE

Lors d'une réunion au Conseil de sécurité mardi sur la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a averti que le statu quo n'est pas viable et qu'une solution négociée entre Israéliens et Palestiniens est « la meilleure contribution qui puisse être faite, à ce stade, en faveur de la stabilité régionale ». « La semaine dernière, à Gaza, nous étions à deux doigts d'une nouvelle crise dans une région déjà volatile », a affirmé M. Feltman en rappelant que les 11 et 13 mars, plus de 70 roquettes ont été tirées sur Israël, lequel a riposté par 15 frappes aériennes. La plupart des tirs ont été revendiqués par le Djihad islamique. « Cela est un rappel de la nécessité d'œuvrer ensemble pour rétablir les perspectives d'une paix régionale durable ». M. Feltman a réaffirmé la conviction du Secrétaire général de l'ONU que la résolution de la question israélo-palestinienne, sous la forme d'une solution négociée à deux États, est la meilleure contribution qui puisse être faite à ce stade, en faveur de la stabilité régionale. « Huit mois depuis la reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, nous approchons d'une autre date fatidique », a prévenu le Secrétaire général adjoint. « Les dirigeants des deux parties seront amenés à prendre des décisions difficiles ». À la fin du mois de juillet 2013, les deux

parties se sont retrouvées à la table des négociations sous l'instigation du Secrétaire d'État américain, John Kerry afin de parvenir d'ici au 29 avril, à un « accord-cadre » qui tracerait les grandes lignes d'un règlement définitif sur les questions liées au « statut final », à savoir les frontières, les colonies de peuplement, la sécurité, le statut de Jérusalem et les réfugiés palestiniens. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a cité les chiffres du Bureau central des statistiques israélien qui indique que la construction des colonies de peuplement a plus que doublé en 2013 par rapport à 2012, et des projets similaires pourraient selon lui être approuvés à Jérusalem-est. M. Feltman a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions socioéconomiques pour renforcer le processus politique. Selon les premières estimations, en Cisjordanie et à Gaza, l'activité économique s'est affaiblie en 2013. Le Fonds monétaire international (FMI) fixe seulement à 2,5% le taux de croissance du PIB en 2014, tandis que le taux de chômage a atteint 23,4%, soit le niveau le plus élevé depuis 2010. Le budget de 2014 affiche un déficit de 1,3 milliards de dollars. La fermeture de l'unique centrale électrique de Gaza a pu être évitée à la dernière minute grâce à une contribution de 32 millions de dollars du Qatar. S'agissant du Liban, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que le Gouvernement formé le 15 février dernier attend désormais du Parlement qu'il approuve son programme dont les préparatifs de l'élection présidentielle du 25 mai prochain. M. Feltman s'est déclaré très préoccupé par l'impact du conflit en Syrie sur le Liban et a rappelé aux autorités syriennes l'importance de respecter la souveraineté du Liban qui accueille près d'un million de réfugiés syriens, en manque de protection et d'aide humanitaire.

AMERIQUE CARAIBES

LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L' HOMME CONVOQUE L' ÉTAT DOMINICAIN

L'État dominicain est convoqué par la Commission inter-américaine des droits humains (CIDH) à une audience publique qui se tiendra le 24 mars prochain à Washington autour du rapport préliminaire de mission de cette institution qui a enquêté dans ce pays en décembre 2013. Ce rapport est très sévère et ne laisse aucun échappatoire aux supporters de l'Arrêt 168-13 de la Cour

constitutionnelle dominicaine. Le rapport sera transmis à l'Assemblée permanente de l'Organisation des États américains (OEA), au sein duquel prévaut le sentiment selon lequel ce génocide civil de dizaines de milliers de citoyens dominicains est "la plus grave violation des droits de l'homme qui sera examiné dans l'histoire de l'organisation depuis sa création en 1948". Dans son rapport préliminaire sur la République Dominicaine, présenté ce mercredi 19 février dernier au Conseil permanent de l'OEA, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) avait condamné la République Dominicaine pour la négation du droit à la nationalité, la discrimination, l'intolérance et l'incitation à la violence. En effet, suite à la demande formulée, au nom de la CARICOM, par la mission permanente de St-Vincent-et-les-Grenadines à l'OEA, et l'approbation du conseil permanent de l'OEA, une délégation de la CIDH a mené une enquête, du 2 au 5 décembre 2013, sur le territoire dominicain. Dans leur rapport, les commissaires de l'OEA ont fait état de violation à des niveaux multiples en République Dominicaine. La commission avait observé que « la violation du droit à la nationalité, qu'elle avait observée lors de sa dernière visite en 1997, se poursuit, et [que] la situation s'est aggravée en raison de l'arrêt 168/13 de la Cour constitutionnelle.» Cet arrêt a rendu apatrides plus de 200 000 dominicains d'origine étrangère et entraîne des conséquences alarmantes. « Ces personnes se sont ainsi vu violer leur droit à la personnalité juridique, et elles vivent dans des conditions d'extrême vulnérabilité. » Lors de sa visite, la CIDH a essentiellement fait porter son attention sur l'exercice et la jouissance du droit à la nationalité en République Dominicaine. Des fonctionnaires du Gouvernement et des représentants de la société civile confient aux commissaires de la CIDH que la jouissance de ce droit reste un défi du point de vue des droits humains. La Commission rappelle que le droit à la nationalité est garanti de manière fondamentale dans le droit international des droits de l'homme afin de protéger les personnes face à d'éventuels arbitrages des États. Compte tenu des obligations découlant du droit international des droits de la personne, la CIDH rappelle que les États doivent s'abstenir d'appliquer des politiques, des lois, des jugements ou des pratiques qui aient pour conséquence d'empêcher des personnes d'avoir accès à une quelconque nationalité. La CIDH fait observer que la décision 168-13 ne touche pas seulement un nombre élevé de personnes nées en République Dominicaine, mais porte aussi atteinte de façon disproportionnée à des personnes déjà sujettes à

de multiples formes de discrimination, en particulier fondées sur la race et la pauvreté. Dans son analyse de la situation en République Dominicaine en avril 2013, la Commission avait noté : la persistance du racisme structurel et de la discrimination fondée sur la couleur et l'origine nationale; le lien entre la pauvreté et le racisme en général; la "négation ferme" par l'État de l'existence d'une discrimination raciale, qui constitue un obstacle important à l'exécution de ses obligations internationales ». La Commission souligne que les mesures qui seront adoptées pour relever les défis portant sur le droit à la nationalité qui ont été recensés, en particulier ceux dont témoigne l'Arrêt 168-13 de la Cour constitutionnelle, devront s'articuler avec les aspects suivants:

1) Elles doivent garantir le droit à la nationalité des personnes qui avaient déjà ce droit sous le régime interne en vigueur entre 1929 et 2010.

2) Elles ne peuvent exiger que les personnes ayant droit à la nationalité, comme celles qui ont été "dénationalisées" en vertu de l'Arrêt 168-13, soient enregistrées en qualité d'étrangers comme condition de la reconnaissance de leurs droits.

3) Elles doivent être générales et automatiques pour garantir le droit à la nationalité des personnes lésées par l'arrêt 168-13. Ces mécanismes doivent être simples, claires, rapides et justes. Ils ne peuvent être discrétionnaires ni appliqués de façon discriminatoire.

4) Les mécanismes en question doivent être accessibles sur le plan économique.

La Commission croit qu'il est indispensable d'adopter d'urgence des mesures qui garantissent pleinement la jouissance des droits des personnes dénationalisées. Ces mesures urgentes doivent garantir l'accès de toutes les personnes aux services de base, comme la santé et l'éducation et doivent éviter concrètement toute expulsion ou déportation. Enfin, la Commission souligne que toute personne a droit à la protection et aux garanties judiciaires, de manière accessible et efficace, pour sauvegarder ses droits à la nationalité, à l'identité, à l'égalité, à la non-discrimination.

L'ARGENTINE DÉGRADÉE

La note souveraine de l'Argentine a été abaissée de B3 à Caa1 par l'agence de notation Moody's, en raison de la diminution spectaculaire de ses réserves financières. L'agence a annoncé lundi avoir abaissé la note souveraine de l'Argentine de B3 à Caa1, en expliquant que la fonte rapide des réserves officielles augmentait le risque de voir Buenos Aires incapable d'honorer le service de sa dette en devises. "Nous allons surveiller les réserves plus que tout", a ajouté Gabriel Torres : Si l'Argentine trouve de nouvelles options de financement, quelles qu'elles soient - un appel au marché, une augmentation des prêts bilatéraux, une augmentation des flux de capitaux, quoi que ce soit qui leur facilite les choses - alors ce sera positif en terme de crédit. L'Argentine est privée d'accès au marché de la dette depuis plus de 10 ans après avoir fait défaut. Elle "pourrait par exemple accéder à un financement du FMI mais il faudrait qu'elle ait avec le FMI une relation complètement différente de celle qu'ils entretiennent aujourd'hui", juge Gabriel Torres. En février 2013, l'institution avait menacé l'Argentine d'exclusion après avoir découvert que le pays avait maquillé des chiffres de son bilan financier. La présidente argentine, Cristina Kirchner, critique depuis régulièrement les prescriptions économiques du FMI en leur attribuant la responsabilité des difficultés économiques de son pays, entre autres une inflation que les économistes indépendants estiment à plus de 30% par an, l'un des taux les plus élevés au monde. Moody's estime que l'Etat argentin devra honorer des paiements en dollar de plus de 20 milliards de dollars entre 2014 et 2015, explique l'agence dans un communiqué.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

L'Asie boursière se reprend ce mardi matin après l'annonce de sanctions jugées modérées contre la Russie, après son rattachement de la Crimée. A Tokyo, l'indice Nikkei a rebondi de 0,94% à la clôture, sous l'effet d'une baisse du yen après l'apaisement des tensions liées à la Russie. De son côté, Hong Kong

gagne 0,3% en séance, tandis que l'indice Shanghai Composite reste stable (-0,08%), Taiwan monte de 0,3%, Séoul gagne 0,6% et Sydney regagne 0,5%. Enfin, Singapour cède 0,1%, mais Bombay (indice BSE Sensex) monte de 0,6%, proche d'un nouveau record historique à l'approche des élections générales d'avril-mai pour lesquelles l'opposition est favorite. Les investisseurs restent toutefois prudents dans l'attente de nouveaux développements en Ukraine, et alors que la Réserve fédérale américaine entame aujourd'hui une réunion de deux jours. La majorité des économistes s'attendent à ce que la Fed poursuive la baisse de ses achats d'actifs, malgré le passage à vide de l'économie américaine observé en début d'année, et attribué essentiellement aux mauvaises conditions météo cet hiver. Hier, la publication de la production industrielle en février est ressortie meilleure que prévu, ce qui tend à valider cette hypothèse saisonnière. En Asie ce matin, les nouvelles en provenance de Chine ont une nouvelle fois confirmé le ralentissement économique. Surtout, la révélation officielle ce matin de la faillite d'un promoteur immobilier chinois a jeté un nouveau froid... Zhejiang Xingrun Real Estate aurait ainsi fait défaut en laissant une dette de 567 millions de dollars à la charge d'une quinzaine de banquiers, dont China Construction Bank. Les dirigeants de la société ont été arrêtés et accusés de levées de fonds illégales, selon des responsables chinois. Cette faillite intervient moins d'une semaine après celle du fabricant d'équipements solaires Shanghai Chaori Solar. Même si les montants en jeu sont à même d'être absorbés par le système bancaire local, ils ne représenteraient que la pointe d'un iceberg bien plus volumineux, craignent les investisseurs...

ÉTATS UNIS

Wall Street poursuivait son rebond ce mardi, avant la décision monétaire de la Fed. Les opérateurs semblent un peu moins frileux depuis le début de la semaine, oubliant leurs inquiétudes liées au contexte géopolitique, pour considérer les signaux de reprise outre-Atlantique. Le Dow Jones reprenait 0,55% ce soir à 16,336 points, le S&P500 grimpait de 0,72% à 1,872 points, et le Nasdaq s'offrait un sursaut de 1,25% à 4,333 points. Dans l'actualité économique aux Etats-Unis, ce mardi, la réunion monétaire de la Fed débute donc. Le communiqué monétaire FOMC sera dévoilé demain soir à 19 heures, suivi par la conférence de presse de Janet Yellen, présidente de la Banque, à 19h30. Les opérateurs tablent sur une

poursuite du "tapering", autrement dit des réductions des rachats d'actifs obligataires mensuels de la Fed. Une baisse de 10 Mds\$ supplémentaires ramènerait à 55 Mds\$ les rachats mensuels à compter du mois prochain. En attendant, les marchés américains se "faisaient les dents" ce mardi avec quelques statistiques.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mardi pour la deuxième séance d'affilée, soulagées d'entendre le président russe Vladimir Poutine affirmer qu'il ne souhaitait pas une partition de l'Ukraine. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,97% à 4.313,26 points. Le Footsie britannique a pris 0,56% et le Dax allemand 0,67%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 s'est adjugé 0,81% et le FTSEurofirst 300 0,67%. L'indice boursier MSCI mondial progressait de 0,6% quelques minutes après la clôture en Europe et Wall Street prolongeait elle aussi son rebond, dans des volumes toutefois peu étoffés en attendant l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine. Les grands indices américains gagnaient entre 0,6% et 1%. Le marché russe, lui, a fini la journée sur un gain de plus de 4%.

CHANGE

L'euro baissait un peu face au dollar mardi, pénalisé par un indicateur allemand décevant, dans un marché par ailleurs toujours prudent vis-à-vis de la situation en Ukraine et hésitant avant la décision de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3910 dollar, contre 1,3921 dollar lundi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait face à la devise nipponne, à 140,95 yens contre 141,58 yens lundi soir. Le dollar reculait face à la monnaie japonaise, à 101,30 yens contre 101,68 yens lundi. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 83,94 pence pour un euro - tombant même vers 15H20 GMT à 83,99 pence, son niveau le plus faible depuis fin décembre. La livre baissait aussi face au dollar, à 1,6574 dollar pour une livre - tombant même vers 15H10 GMT à 1,6546 dollar, son plus bas niveau en cinq semaines. La monnaie suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2160 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,8740 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1950 yuans pour un dollar, son niveau le plus faible en clôture depuis début avril 2013, contre

6,1775 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.355,75 dollars au fixing du soir, contre 1.378,50 dollars lundi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont terminé en nette hausse mardi à New York, dopés par l'annonce du doublement de la capacité d'un oléoduc aux Etats-Unis dès la fin du premier semestre, une bonne nouvelle pour le désengorgement de l'offre dans le pays. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a grimpé de 1,62 dollar, à 99,70 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). En légère hausse à l'ouverture, les prix du pétrole ont accéléré leur progression après l'annonce d'un doublement de la capacité de l'oléoduc Seaway, remis en route en janvier 2013 après des travaux. Le groupe énergétique américain Enterprise Product Partners a fait état dans la matinée (lors d'une réunion d'information avec des analystes, ndlr) de son intention de doubler la capacité de l'oléoduc Seaway jusqu'à 850.000 barils par jour fin mai ou début juin, a précisé Bob Yawger, de Mizuho Securities. Tout comme la partie sud de l'oléoduc Keystone, le Seaway achemine des réserves d'or noir de Cushing, le principal terminal pétrolier des Etats-Unis, vers des raffineries du golfe du Mexique. Le doublement de sa capacité permet ainsi d'accélérer la décongestion de cette infrastructure clef pour le marché du pétrole aux Etats-Unis. Les stocks de Cushing, qui servent de référence au WTI, ont gonflé à des niveaux record l'an dernier, pesant sur les cours du pétrole américain, en raison de problèmes logistiques.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

RESPONSABILITÉ DES AGENCES DE VOYAGE

Une vacancière a été emportée par le tourbillon d'une baignoire en ramassant des coquillages sur une plage de Djerba en Tunisie lors d'un séjour en formule « tout inclus ». Elle fut secourue par le surveillant de la plage. Rentrée chez elle, elle a assigné son agence de voyages sur le fondement de l'article L 211-17 du Code du tourisme qui fait peser sur les intermédiaires de voyage une obligation de sécurité à l'égard de ses clients. Elle demandait

réparation de son préjudice moral. Le Tribunal l'a débouté. Pour le Tribunal, le ramassage de coquillages était personnel et sans lien avec les obligations contractuelles de l'agence de voyage : l'activité n'était pas programmée et ne se déroulait pas sur une plage privée de l'hôtel. La jurisprudence s'est montrée particulièrement sévère à l'égard des intermédiaires de voyages. Dans un arrêt du 2 novembre 2005, la Cour de cassation retient qu'une agence de voyage est responsable de la chute d'une touriste dans l'escalier de l'hôtel où elle était hébergée à défaut pour l'agence de pouvoir établir la faute de la victime, ou un cas de force majeure. Cet arrêt a surpris plus d'un commentateur : « A quand les groupes de touristes encordés et encadrés par leur guide (de haute montagne ?) Pour descendre l'escalier de leur hôtel ? Et surtout n'oubliez pas d'attacher la jugulaire de votre casque, pour le cas où vous vous tordriez la cheville et tomberiez sur la tête, le coup du lapin est si vite arrivé...Même dans les voyages organisés, l'assistance doit avoir ses limites ! » Laurent LEVENEUR, professeur à l'université Paris II. Dans les formules « tout compris » les vacanciers n'ont rien à organiser : ni le logement, ni les repas, ni le plus souvent les activités de loisirs. On peut comprendre que dans ce cadre "protégé" l'agence de voyage assume par exemple les conséquences d'une nourriture avariée quitte à se retourner ensuite contre le restaurateur comme le prévoit l'article L 211-17 du Code du tourisme. En revanche il est normal que les responsabilités ne s'étendent pas aux petites aventures des vacanciers : promenade sur la plage au risque d'une vague, sieste sous les palmiers au risque de la chute d'une noix de coco, baignade au risque d'une piqûre d'oursin. Sauf à perdre sa dignité, un vacancier même encadré doit prendre et assumer les risques qui font de lui un homme ou une femme libre puisque par nature "l'âme humaine n'est pas faite pour maîtriser toutes les situations, elle est faite pour l'aventure".

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38

euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 % . .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

• Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

• Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014

payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE